

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Financez votre association en organisant une bourse aux vêtements ! Pour les parents qui souhaitent se débarrasser de vêtements trop petits pour leurs enfants ou ceux qui souhaitent dénicher la perle rare à prix tout doux, ces bourses sauront attirer du monde. Chacun peut trouver son intérêt dans cet évènement solidaire, écologique et convivial. Vous trouverez ci-dessus toutes les informations clés pour organiser une bourse aux vêtements. Ces conseils peuvent se décliner pour une bourse aux livres, aux jouets, etc.

LE PRINCIPE DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS

Les bourses aux vêtements reposent sur le même principe que les dépôts-ventes. Des personnes vont vous confier les vêtements ou objets qu'ils souhaitent vendre. Vous vous occuperez ensuite d'animer le stand de la bourse aux vêtements le jour J et de réaliser les ventes. Il ne vous restera plus qu'à redistribuer aux participants le produit de la vente moins un pourcentage prélevé par votre association. Une belle façon pour les participants de soutenir votre collecte de fonds pour l'école !

OÙ ET QUAND ORGANISER LA BOURSE AUX VÊTEMENTS ?

Les choix du lieu et de la date vont de pair. L'école, la salle polyvalente ou la salle des associations sont des lieux propices pour organiser un tel évènement. Rapprochez-vous de la mairie ou du comité des fêtes de votre ville ou village pour connaître les disponibilités de ces lieux et les modalités de réservations. Selon la date choisie, vous pouvez organiser la collecte en extérieur pour profiter du passage de la rue. Adaptez le lieu à la fréquentation estimée de l'évènement. Choisissez une date où les membres de l'organisation et des bénévoles sont disponibles. Le mieux est de l'organiser un soir après l'école ou un weekend afin de permettre aux parents qui travaillent de venir. Prévoyez bien en avance votre manifestation.

COMMENT COLLECTER LORS DE LA MANIFESTATION ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous concernant la tarification :

- Faire payer la participation (en général entre 1-3€) lors du dépôt du bordereau d'inscription
- Retenir un pourcentage sur les ventes (généralement entre 15-25%)
- Prélever une somme sur chaque vente (0,15 centimes par exemple) + un pourcentage sur le produit final de vente

Nous vous recommandons de rendre l'entrée gratuite aux visiteurs pour attirer du monde.



graine de moutarde
Financez vos projets !

En plus de la collecte générée par la tarification des participants à la bourse aux vêtements, vous pouvez tenir d'autres stand afin d'augmenter votre collecte de fonds :

- Buvette, snack
- Activités pour les enfants (stand maquillage, jeux géants, etc). Vous retrouverez sur la page animations de la boutique Graine de moutarde d'autres idées d'animations : <https://www.grainedemoutarde.fr/animations-de-collecte.html>
- Vente de produits solidaires : vous trouverez [ici](#) plein de produits pour augmenter votre collecte

EN AMONT :

- Réservation de la salle, constitution de l'équipe de bénévoles, organisations, communication de la manifestation...
- Si votre manifestation se déroule dans un lieu public, il faut alors demander une **Autorisation temporaire d'occupation du domaine public (OTEP)**. Voici un modèle : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R2237>
- Adresser au maire le formulaire Cerfa de **Déclaration préalable de vente au déballage** ([file:///C:/Users/assis/Downloads/cerfa_13939-01%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/assis/Downloads/cerfa_13939-01%20(1).pdf)) au moins 15 jours avant la manifestation (si occupation de l'espace public à adresser en même temps que l'OTEP)

Nous vous conseillons de préparer un tableau à envoyer aux participants pour qu'ils inscrivent les vêtements ou objets qu'ils souhaitent vendre. Ces tableaux vous serviront à reporter le jour J les ventes et ainsi faciliter la tâche des bénévoles. Vous trouverez sur [la page de l'animation](#) un modèle de tableau dans les documents pratiques à télécharger. Nous vous conseillons d'adapter le nombre de lignes au nombre maximum de vêtements et d'objets fixé par participant.

COMMUNIQUER L'ÉVÈNEMENT :

- Carnet des enfants : demandez aux instituteurs ou professeurs de faire noter aux élèves les informations relatives à la bourse aux vêtements pour qu'ils informent leurs parents. Vous pouvez transmettre des flyers à distribuer aux élèves.
- Affiches : à l'école, à la mairie, dans les commerces, sur les panneaux d'affichage de la commune et même des communes voisines
- Mail groupé à vos contacts ainsi qu'à tous les parents d'élèves si vous avez accès à une base de données
- Sur les réseaux sociaux : partagez l'information sur les comptes de votre association (blog, Facebook, twitter).
- Inscrivez votre manifestation sur les pages spécialisées dans les bourses aux vêtements :

<https://bourse-aux-vetements.org/>

<https://brocabrac.fr/>

<https://vide-greniers.org/>



LE JOUR J

Tenir un registre pour identifier les personnes qui ont apporté les objets ou vêtements dans le cadre de la manifestation. Il doit y apparaître le nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant ainsi que la copie de leur pièce d'identité (à défaut son numéro, la date de délivrance, et l'indication de l'autorité qui l'a établie).

Veiller à la sécurité et propreté du lieu : mettez en place des poubelles de recyclage, des cendriers, etc.

APRÈS LA MANIFESTATION

À la fin de la manifestation et au plus tard dans les 8 jours, le registre est déposé à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de la manifestation.

Transmettre à votre Service des Impôts le montant des recettes et dépenses réalisées, dans les 30 jours qui suivent la fin de la manifestation.

Fixer une date de remise des invendus et du produit de la vente aux participants. Vous pouvez aussi proposer à vos participants de donner leurs invendus à une associations en besoin de vêtements (ou jouets, livres) s'ils ne souhaitent pas les récupérer et faire un geste solidaire.

